



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation
Affaire suivie par : Sandra PAILLET
Tél. : 05 49 03 11 71
Mél : sandra.paillet@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le **17 JUIN 2021**

SARL BIOVITIS
Monsieur Bertrand SUTRE
36 rue Nicéphore Niepce
33510 ANDERNOS LES BAINS

Objet : Agrément pour les activités de mise en vente, vente, application de produits phytopharmaceutiques ou conseils stratégiques et spécifiques à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Réf : AQ00074 - DIR-2021-258-D

P.J : agrément définitif

Monsieur,

Suite à votre demande en date du 10 juin 2021, je vous prie de trouver ci-joint l'agrément pour **la distribution de produits phytopharmaceutiques** concernant votre établissement.

Toute modification, suspension ou retrait de certification, rachat ou cessation d'activité, susceptible de remettre en cause la délivrance de cet agrément doit être notifiée dans un délai maximal de 30 jours à mon service.

Le préfet de région est susceptible de prendre toute mesure de retrait ou suspension lorsque les conditions d'octroi d'agrément ne sont plus remplies. Ces mesures peuvent porter sur tout ou partie des établissements et sur tout ou partie des activités couvertes par l'agrément.

Enfin, pour information, votre entreprise est enregistrée dans un fichier informatique auquel vous avez un droit d'accès conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Les informations relatives à votre agrément sont publiées sur le site Internet du ministère chargé de l'agriculture à l'adresse : <http://e-agre.agriculture.gouv.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Chef du service régional de l'alimentation,
L'Adjoint

Olivier CRÉTON

Copie : bertrand.sutre@biovitis.fr

Department of Health and Human Services
Centers for Disease Control and Prevention

2008
3/17/08
HHS
HHS
HHS

(SBS 1005 50)

STUDY
2008-2009
2008-2009
2008-2009

2008-2009
2008-2009
2008-2009

2008-2009
2008-2009
2008-2009

2008-2009
2008-2009
2008-2009

2008-2009
2008-2009
2008-2009

2008-2009
2008-2009
2008-2009

2008-2009
2008-2009
2008-2009

2008-2009
2008-2009
2008-2009

2008-2009
2008-2009
2008-2009

2008-2009
2008-2009
2008-2009



2008-2009
2008-2009
2008-2009

2008-2009
2008-2009
2008-2009



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation
Affaire suivie par : Sandra PAILLET
Tél. : 05 49 03 11 71
Mél : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le **17 JUIN 2021**

SARL BIOVITIS
Monsieur Bertrand SUTRE
36 rue Nicéphore Niepce
33510 ANDERNOS LES BAINS

Références :

- Vu** les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° R75-2019-04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Philippe de GUENIN directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** la décision du 29 avril 2021 portant subdélégation de signature ;
- Vu** la demande de modification du périmètre de l'entreprise et du changement d'organisme certificateur reçue en date du 10 juin 2021 ;
- Vu** la **certification d'entreprise** délivrée par l'organisme certificateur (Certipaq) en date du 29 mars 2019.

Agrément
pour la distribution de produits phytopharmaceutiques

Référence: n° AQ00074
Délivré à : SARL BIOVITIS – SIRET : 41080571700064
domicilié : 36 rue Nicéphore Niepce
33510 ANDERNOS LES BAINS

pour l'exercice des activités :

- de mise en vente, vente ou distribution à titre gratuit des produits phytopharmaceutiques aux utilisateurs *professionnels* de ces produits ou aux personnes physiques ou morales agissant pour leur compte, y compris les groupements d'achats ;

Sont couverts par cet agrément les établissements et sites visés dans le tableau suivant :

| SIRET | Libellé de l'établissement | Libellé du périmètre de l'agrément | Commune de l'unité d'activité |
|----------------|----------------------------|---|-------------------------------|
| 41080571700064 | BIOVITIS | Distribution à des utilisateurs <u>professionnels</u> | 33005 - ANDERNOS-LES-BAINS |

L'agrément AQ00074 délivré le 2 mars 2016 est modifié par le présent agrément.

Cet agrément est valide sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Pour le Chef du service régional de l'alimentation,
L'Adjoint

Olivier CRÉTON